

C'EST-À-DIRE ?

## Investir dans l'avenir

Malgré la période incertaine liée au Covid, en dépit des événements géopolitiques et leurs conséquences inflationnistes, MJ valorisation a toujours eu la volonté de sortir par le haut pour offrir le meilleur service à ses clients. Des intentions à l'action, nous avons procédé à une augmentation de plus de 30 % des effectifs en un an, portant le nombre de collaborateurs à 25 en ce printemps 2022, tous experts dans leur domaine.

Parallèlement, nous venons d'obtenir le feu vert pour construire un nouveau éco-site industriel avec notamment une station d'épuration alimentée en énergie grâce à l'apport de panneaux photovoltaïques. Cela représente un investissement de l'ordre de 2,3 M€. Côté matériel, nous avons fait l'acquisition d'une cisaille pour la mise à dimension des matières selon les cahiers des charges des aciéries et d'une pelle mécanique de manutention ultra performante.

Les travaux débutent au mois de mai 2022 et sont programmés pour une durée de dix mois sans nuire à l'activité en cours. Nous disposerons alors d'un site de production qui ira au-delà des réglementations environnementales en vigueur et qui sera un atout de tout premier plan pour nos clients actuels et à venir, que ce soit pour leurs problématiques de traitement de leurs déchets métalliques ou pour celles liées à l'environnement et à la sécurité en entreprise.



**Jonathan Jarrousse**  
PRÉSIDENT MJ  
VALORISATION

C'EST MAINTENANT !

## LA RSE COMME MOTEUR DE CROISSANCE

Parce qu'elle combine engagement des salariés et bien-être au travail, compétitivité et attractivité, respect des normes réglementaires et innovation, l'entreprise MJ Valorisation s'est lancée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui profite à tous.

Avant de passer à l'action, un diagnostic de l'existant s'imposait car MJ Valorisation était loin d'être une entreprise novice en matière de RSE. Un cabinet spécialisé indépendant a donc été missionné pour un audit portant sur les sept enjeux\* de la RSE. À la clé, une bonne note moyenne de 7,5/10. « Désireuse d'aller plus loin dans une démarche socialement responsable, nous avons mis en place un plan d'actions pour améliorer les items les moins performants », souligne **Victorine Celle** (stagiaire en Master 1 Gestion de l'Environnement à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne), qui a pris le dossier en main avec **Florence Martin** (Responsable activité Environnement & sécurité) et **Estelle Paul** (Cheffe de projet activité Environnement & sécurité).

### DES VALEURS PUISSANCE 4

Un premier travail collectif a porté sur l'identification des valeurs de MJ Valorisation et la synthèse en a retenu quatre :

- Respect de l'environnement
- Innovation & développement
- Convivialité & esprit d'équipe
- Proximité.

Ces quatre valeurs ont servi de base pour élaborer une charte éthique, sorte de guide de bonne conduite, qui est consultable sur la page d'accueil du site [www.mj-valorisation.fr](http://www.mj-valorisation.fr)

Pour aller plus loin, un rapport RSE est en cours d'élaboration : « C'est un travail transversal très concret que nous menons autour de quatre engage-

ments : **contribuer** au bien-être des collaborateurs, **réduire** l'impact de nos activités sur l'environnement, **participer** au rayonnement local et **encourager** la RSE auprès des collaborateurs et de toutes les parties prenantes de MJ Valorisation. »

Ce travail de fond permet de valoriser l'image de l'entreprise, d'attirer de nouveaux talents, d'accéder à de nouveaux marchés, d'augmenter la motivation des salariés et la rentabilité de l'entreprise. C'est donc en tous points un moteur de croissance humain, environnemental et financier ! 🌱

- \* 1. Gouvernance et pilotage. 2. Droits de l'homme. 3. Relations et conditions de travail. 4. Environnement. 5. Loyauté des pratiques. 6. Respects des consommateurs et des droits. 7. Développement local et intérêt général.



La démarche RSE de MJ Valorisation est très participative pour prendre en compte tous les niveaux de l'entreprise et pour une adhésion maximale de l'ensemble de ses collaborateurs.

# 13 %

C'EST SELON UNE ÉTUDE DE FRANCE STRATÉGIE, L'AUGMENTATION MOYENNE DE PERFORMANCE D'UNE ENTREPRISE DISPOSANT D'UNE BONNE STRATÉGIE RSE

C'EST DANS L'AIR

# LES BONNES EXPERTISES DU BE

**Le Bureau d'Études de MJ Valorisation a été créé en novembre 2020 avec un poste de Responsable d'activité Environnement & Sécurité. Depuis, il s'est renforcé avec l'arrivée de deux Cheffes de projets pour un BE 100 % féminin pluriel.**

## UN BE, POUR QUOI FAIRE ?

Le BE de MJ Valorisation a été créé pour répondre aux demandes liées aux problématiques inhérentes à la valorisation des entrées des clients et des prospects : dossiers d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), accompagnement Qualité, Sécurité au travail, Environnement, Document Unique, axes d'améliorations, bilans Gaz à Effet de Serre (GES)...

## QUI LE COMPOSENT ?

Fort de 16 ans d'expérience dans le conseil en environnement et sécurité, **Florence Martin** a créé le BE à l'automne 2020. Six mois plus tard, pour faire face à un niveau d'activité soutenu, arrive **Estelle Paul** en tant que Cheffe de projets, transfuge d'un BE Environnement de la région lyonnaise. Depuis le 2 mai, le BE comprend une troisième experte en la personne d'**Élodie Balandraud**.

## QU'EST-CE QUI MOBILISE LE BE ?

Parmi les diverses missions du BE, les ICPE, dont la réglementation est très encadrée, constitue un point sensible des industriels. Elles concernent toutes les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de générer des risques ou de provoquer des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. « Il est cependant possible d'être accompagné pour alléger leur gestion en faisant appel à un BE spécialisé comme le nôtre », note **Florence Martin**.

## COMMENT EST CLASSÉ LE RISQUE ICPE ?

Selon le degré de risque ou de nuisance d'une installation, trois régimes sont fixés par la réglementation :

- **Déclaration** pour les activités les moins polluantes et dangereuses. Une simple déclaration en ligne est néces-



**Florence Martin (Responsable activité Environnement & Sécurité), Estelle Paul et Élodie Balandraud (Cheffes de projets) : un trio 100 % féminin au Bureau d'Études de MJ Valorisation.**

saire, même si un audit de conformité aux exigences ICPE est indispensable. Certains rubriques peuvent nécessiter des contrôles périodiques.

- **Enregistrement** qui équivaut à une procédure d'autorisation simplifiée.
- **Autorisation** pour les installations présentant des risques ou des nuisances significatives.

« Pour l'enregistrement et l'autorisation, l'exploitant doit établir une demande d'autorisation avant la mise en service qui démontre la maîtrise des risques environnementaux et humains, explique **Estelle Paul**. Le préfet autorise les installations avec des prescriptions techniques et organisationnelles à respecter. Il peut également refuser le projet. »

## QUE RISQUENT LES INDUSTRIELS QUI NE RESPECTENT PAS LA LOI ?

Si un exploitant ne suit pas la réglementation et les normes en vigueur, ou en cas de non-déclaration, le préfet peut ordonner des sanctions administratives : suspension des activités, amende en fonction de l'infraction, mise en demeure de régularisation avec échéance.

« Par ailleurs, des pénalisations conformes au Code de l'Environnement peuvent être prononcées si les infractions constatées sont flagrantes, insiste **Florence Martin**. D'autre part, en cas de sinistre, le non-respect de la réglementation est une clause d'exclusion des couvertures d'assurances. »

## QUE PROPOSE LE BE DE MJ VALORISATION POUR LES ICPE ?

Un accompagnement et une expertise en toute tranquillité :

- Dossiers de Déclaration, Enregistrement, Autorisation Environnementale.
- Étude d'impact et étude des dangers.
- Audits d'évaluation de la conformité à la réglementation et préconisation d'actions correctives.
- Contrôle périodique des émissions sonores.

C'EST VITE DIT !

## LES AUTRES EXPERTISES DU BE

- Accompagnement pour la mise en place des systèmes de management Qualité, Sécurité, Environnement et RSE, certifiables selon les normes ISO.



- **Accompagnement au management de la Sécurité/Santé au travail et de l'Environnement** : veille réglementaire, Document Unique d'Évaluation des Risques, prévention des risques pour la sécurité et la santé au travail, réalisation du Document Relatif à la Protection Contre les Explosions, déclarations réglementaires GEREP pour les émissions polluantes.



- **Accompagnement pour les Bilans d'Émission de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** : c'est une obligation réglementaire pour les grandes entreprises et un avantage concurrentiel pour les plus petites !

